



COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

SESSION  
12/12/2022

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

L'An Deux Mille Vingt Deux, le douze décembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 6 décembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 29  
Abstention :  
Contre :

Présents : MM Bayle, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Valla), M. Boukal (pouvoir à M. Chabaud), M. Chezeau (pouvoir à Mme Bayle), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Faure-Pinault (pouvoir à M. Jouve), M. Laville (pouvoir à Mme Lorenzo), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Secrétaire : M. Jacques Chabaud

**Objet : Tarification des concessions des cimetières et columbarium**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la compétence de fixer la tarification des concessions des cimetières et columbariums ;

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**FIXE** les tarifs et la durée des concessions du cimetière et de l'espace cinéraire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

- CONCESSION (30 ans) :
  - Emplacement simple jusqu'à 4 m<sup>2</sup> : 420 €
  - Emplacement double à partir 4 m<sup>2</sup> : 840 €

- REPRISE DE CONCESSION

Si l'emplacement a déjà en son sein une construction, tarif en sus :

- 50 € si contour maçonné
- 150 € si dalle
- 200 € si stèle et/ou monument

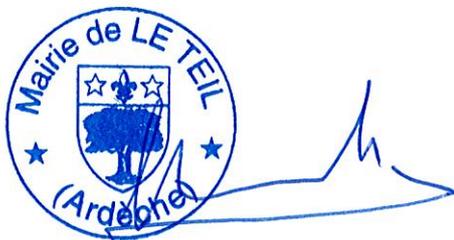
- COLUMBARIUM (30 ans) : 550 €
- JARDIN DU SOUVENIR : dispersion des cendres gratuite

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Olivier PEVERELLI  
Certifié conforme



Jacques CHABAUD

N° 121